

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 2	<i>Pouvoir(s) :</i> 3
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 7 juin 2016

Vote(s) pour : 40  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 13 juin 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-8 :

**ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle n°6a.**

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2003 portant sur le transfert de la ZAC de Marly Belle Fontaine reconnue d'intérêt communautaire à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole par la Commune de Marly,  
VU le Traité de Concession d'Aménagement en date du 27 octobre 2003 relatif à l'aménagement de la ZAC de Marly Belle Fontaine et ses avenants,  
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SEBL, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,  
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder une emprise foncière de 1 600 m<sup>2</sup> sur la ZAC de Marly Belle Fontaine,  
CONSIDERANT l'intérêt du projet,  
VU les modalités de cession du lot n° 6a suivantes :

***Maître d'ouvrage***

- SCI LAE

***Parcelle et droits à construire***

- Lot n° 6a : 1 600 m<sup>2</sup> environ, sous réserve d'arpentage
- Droits à construire : 350 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher

***Montant de la cession***

- Le montant de la cession, sur la base du prix bilan de 39,50 € HT/m<sup>2</sup> de terrain, est de 63 200 € HT.

***Modalités de paiement***

- 10% du prix hors taxe à la signature du compromis de vente, soit 6 320 €.
- Le solde du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agr er les modalit es de cession du lot n  6a de la ZAC de Marly Belle Fontaine au b n fice du ma tre d'ouvrage mentionn  ci-dessus pour l'implantation de la soci t  Roger MAIRE, sp cialiste dans la pose de chauffage, de plomberie et de sanitaire.

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 juin 2016  
Pour le Pr sident et par d l gation  
Le Directeur G n ral des Services

H l ne KISSEL





TRANCHE 3

TRANCHE 1

TRANCHE 2

TABLEAU DE SURFACES  
Z.A.C. BELLE FONTAINE A MARY

Numero de lot	Surface totale (m²)	Surface utile (m²)
1	2.552	2.552
2-3	4.000	3.222
4	2.195	2.195
5	2.000	2.000
6	1.600	1.600
7	1.996	1.996
8	1.600	1.425
9	2.136	2.136
10	1.535	1.466
11	1.535	1.466
12	7.261	1.795
13	2.992	2.676
14	2.552	2.027
15-16	5.779	5.298
17	2.811	2.602
18	2.811	2.602
19	5.210	4.481
20	3.981	3.332
21	3.861	3.029
22	4.200	3.582
23	4.200	3.582
24	3.861	3.029
24a	3.200	2.488
25	15.159	15.467
26	13.330	12.877
27-28	14.131	14.653
29	6.586	5.308
30	12.000	11.528

Surface utile = Surface totale - (surface bâtie + voirie)



PLAN DE COMMERCIALISATION

LEGENDE

- Lot réservé (état d'une option)
- Lot non disponible à la vente
- Lot vendu

Date de référence : 26.02.2016

Aménagement : commercialisation

Maire d'arrondissement

SEBL

metz metropole developpement

JVMJ

AMZ AMBROSIOLE

Mairie d'Arrondissement



ZAC Mary Belle Fontaine

Maître de l'opération : ZAC Mary Belle Fontaine  
Maître de l'ouvrage : ZAC Mary Belle Fontaine  
Maître de l'opération : ZAC Mary Belle Fontaine  
Maître de l'ouvrage : ZAC Mary Belle Fontaine

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016. Affectation d'AP. Annexe : Programme d'investissement 2016.	1 1	
<b>Point 2</b> – Modification des tarifs et du nombre de programmes de spectacles de l'Opéra-Théâtre mis en vente pour la saison 2016/2017. Annexe : Tableau récapitulatif.	1 1	
<b>Point 3</b> – Autorisation de signature des marchés de terrassement et de location de base vie dans le cadre de diagnostics et de fouilles archéologiques.	1	
<b>Point 4</b> – Autorisation de signature des marchés d'entretien et d'aménagement de voirie des espaces publics communautaires.	1	
<b>Point 5</b> – Tarifs dans les transports en commun et pour les modes doux à compter du 01/07/2016. Annexe : Grille tarifaire Réseau Le Met'. Annexe : Grille tarifaire Modes doux.	1 1 1	
<b>Point 6</b> – Affectation partielle de l'AP "Optimisation des lignes structurantes" dans le cadre du Transport Urbain.	1	
<b>Point 7</b> – Pôle Gestion des Déchets : affectation complémentaire de l'AP Projet de conteneurisation.	1	
<b>Point 8</b> – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 6a. Annexe : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 9</b> – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession d'un terrain adjacent au répéteur de SNCF Réseau – Demande d'agrément. Annexe : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 10</b> – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession d'un terrain destiné à l'extension d'un bâtiment URM – Demande d'agrément. Annexe : Plan de situation.	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 14 juin 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

